

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-22, L. 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu la délibération N°2026/18 du 27 mars 2026 du Conseil municipal portant délégation d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté N°2026/20 du 07 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Vu la consultation en procédure adaptée lancée le 09 juillet 2026 au BOAMP et la date de remise des offres fixée au 10 août 2026 à 12h00,

Considérant qu'il y a lieu d'établir le marché public de Fournitures n°26033 relatif à l'acquisition d'un véhicule de type SUV neuf équipé pour les besoins de la Police municipale,

DECIDE :

Article 1 : de confier le marché n°26033 de Fournitures à :

Décision n°	Attributaire	Objet	Montant
2026/119	MAXIAVENUE 95042 CERGY- PONTOISE	Marché n°26033 : Acquisition d'un véhicule de type SUV neuf équipé pour les besoins de la Police municipale	43 605,03 € TTC

Article 2 : de signer le marché mentionné à l'article 1. L'exécution du marché débute à compter de la date de notification du contrat et le délai de livraison est fixé à 2 mois, à compter de celle-ci.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services

Exécutoire en vertu de l'article L. 2131-1 DU CGCT

A.R. du 24 septembre 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20260318 - DC2026-119 CC

Publiée le 25 septembre 2026

Accepté dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 27 mars 2026
Sannois, le 18 septembre 2026



Laetitia MARTIN

Conseillère municipale
Déléguée à la Commande Publique